

Syndicat mixte du Point Fort

DECISION DE BUREAU N°2026-01

Séance du vendredi 20 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt février à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le treize février 2026, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

Etaient présents : M. Lhullier, M. Quinette, M. Javalet, M. Gilles, M. Pien, M. Varin, Mme Hérout

Etaient excusés : M. Follain, Mme Clément

Nombre de membres en exercice : 9 Présents et représentés : 7

Objet : - Marché n°PA2025/04 – Construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 19 février 2026, décidant d'attribuer le marché de travaux cité en objet aux entreprises désignées ci-dessous et d'affermir les tranches optionnelles des lots 1 et 4 :

- **Lot N°1 : « Terrassement & VRD »** : MASTELLOTTO SAS pour un montant de 790 806.53 € HT soit 948 967.84 € TTC
 - Tranche ferme : 765 023.20 € HT (918 027.84 € TTC)
 - Tranche optionnelle : 25 783.33 € HT (30 940.00 € TTC)
- **Lot N°2 : « Électricité, courants forts et courants faibles »** : SELCA SAS pour un montant de 75 497.01 € HT soit 90 596.41 € TTC.
- **Lot N°3 : « Plomberie Chauffage ventilation »** : VIRIA SAS pour un montant de 53 408.84 € HT soit 63 832.97 € TTC.
- **Lot N°4 : « Paysage Clôture équipement »** : CLEAN PAYSAGE pour un montant de 82 267.69 € HT soit 98 721.23 € TTC.
 - Tranche ferme : 81 318.99 € HT (97 582.79 € TTC)
 - Tranche optionnelle : 948.70 € HT (1 138.44 € TTC)
- **Lot N°5 : « Bâtiment, clos couvert »** : RAMERY CONSTRUCTIONS pour un montant de 557 916.76 € HT soit 669 500.12 € TTC.
- **Lot N°6 : « Bâtiment, second œuvre »** : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 85 982.13 € HT soit 103 178.55 € TTC.
- **Lot N°7 : « Pont Bascule »** : PRECIA MOLEN pour un montant de 62 115.00 € HT soit 74 538.00 € TTC.

Vu le pacte d'actionnaire de la SPL NORMANTRI

Vu la décision de bureau n°2023-01 en date du 4 avril 2023, autorisant le Président à signer avec la SPL NORMANTRI le marché public de services PN 2023/01 portant sur des prestations relatives au tri des collectes sélectives d'emballages,

Vu l'acte d'engagement pour le marché cité en objet signé le 11 avril 2023 et reçu en préfecture le 3 mai 2023,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort AUTORISE

le Président à signer l'avenant n°1 au marché de service PN 2023/01 conclu avec la SPL NORMANTRI.

Fait à Cavigny, le 20 février 2026

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 FEV. 2026**

Mis en ligne le : **27 FEV. 2026**